

Approbation de la tarification du passage de  
micro-certifications (30€ hors étudiants boursiers  
et exonérations sociales)

**Commission de la Formation et de la Vie Universitaire  
du 23 septembre 2025**

**Délibération 2025/09/CFVU – 128**

*Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;*

*Vu les statuts de l'Université de Toulouse, notamment son article 27 ;*

**Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent la tarification du passage de micro-certifications (30€ hors étudiants boursiers et exonérations sociales).**

Toulouse, le 23 septembre 2025

Le Vice-Président CFVU

Vincent PAILLARD



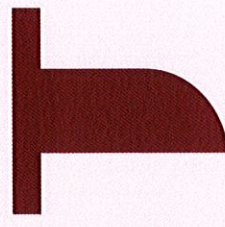
Nombre de membres : 42  
Nombre de membres présents ou représentés : 29

Nombre de voix favorables : 28  
Nombre de voix défavorables : 0  
Nombre d'abstentions : 1  
Ne prennent pas part au vote : 0  
Nombre de votes blancs : 0

# Micro-certifications

Université 360

[u360.contact@utoulouse.fr](mailto:u360.contact@utoulouse.fr)



Université  
de Toulouse



# Contexte

- Objectif : répondre aux besoins en compétences de nos apprenants, dans le cadre professionnel et personnel
- La micro-certification s'inscrit dans
  - la certification d'une montée en compétences (Upskilling)
  - l'acquisition de compétences complémentaires (Cross-Skilling).
- Juin 2022 : cadre européen des micro-certifications
  - A défini la micro-certification comme étant un relevé des acquis d'apprentissage obtenus à l'issue d'un petit volume d'apprentissage
  - Durée : entre 7h et 30h apprenant
- De DigitalFCU...
  - Consortium DigitalFCU (19 universités) a défini un cadre commun pour les micro-certifications
  - Marque UniCamp
  - Piloté par FUN

# Contexte

→ ...A U360

- CFVU du 02 juillet 2024 : cadre commun micro-certification approuvé

Direction de la Formation  
et de la Vie Universitaire  
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire



Approbation du cadre commun de micro-  
certification dans le cadre du dispositif  
Université 360

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire  
du 02 juillet 2024

Délibération 2024/07/CFVU – 85

*Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;  
Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment son article 35 ;*

Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent le cadre commun de micro-  
certification dans le cadre du dispositif Université 360.

Toulouse, le 02 juillet 2024

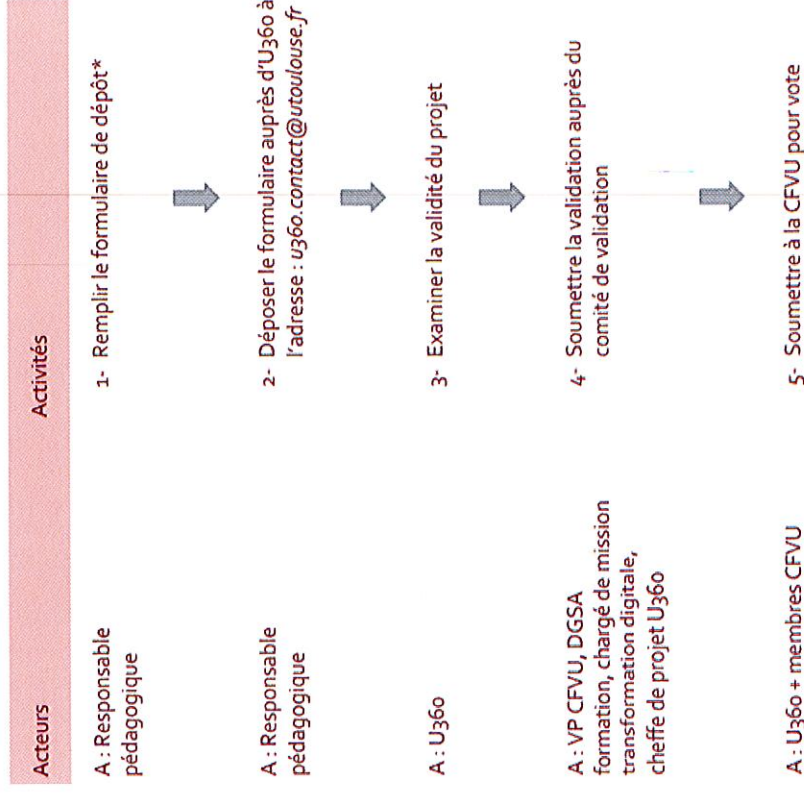
La Présidente

Odile RAUZY



# Je veux déposer une micro-certification

Agrément d'une micro-certification associée à une formation (ex. : formation qualifiante, formation menant à une ou plusieurs compétences dans le cadre d'un diplôme (DU ou DN))



# Zoom sur le formulaire de dépôt

## Informations sur le responsable pédagogique

Nom \*

Prénom \*

Email professionnel \*

Téléphone \*

Grade/Statut \*

Composante de rattachement \*

Sélectionnez votre grade

Spécialité/Domaine d'expertise

*Indiquez votre domaine de spécialisation principal*

# Zoom sur le formulaire de dépôt

## • Description de la formation support

Intitulé de la formation ou de l'élément pédagogique \*

*Nom qui apparaît dans la formation*

Type de formation \*

Sélectionnez le type

Domaine disciplinaire \*

Sélectionnez un domaine

Niveau requis \*

Sélectionnez le niveau

Compétence(s) visée(s) \*

Décrire de manière précise la ou les compétences spécifiques, observables et évaluables que la micro-certification attestera. Utiliser des verbes d'action.

Public cible

☐ Étudiants en formation initiale

☐ Étudiants en alternance

☐ Salariés en formation continue

☐ Demandeurs d'emploi

☐ Particuliers

# Zoom sur le formulaire de dépôt

## • Projet de micro-certification

Intitulé exact du micro-certificat \*

Nom qui apparaîtra sur le certificat officiel (Doit être clair, concis et refléter la compétence certifiée)

Durée totale (en heures) \*

Entre 7 et 30 heures apprenant (hors évaluation)

Justification de la pertinence \*

Expliquer en quoi cette micro-certification répond à un besoin du marché du travail, à une évolution des métiers ou à une stratégie d'établissement. Fournir si possible des éléments de contexte.

# Zoom sur le formulaire de dépôt

## • ☒ Modalités d'évaluation et certification

### Modalités d'évaluation \*

- ☐ Contrôle continu ☐ Examen final ☐ Projet pratique
- ☐ Mémoire/Rapport ☐ Épreuve orale ☐ Stage/Mise en situation

### Critères de réussite \*

Décrivez les critères d'évaluation et le seuil de validation...

### Note minimale de validation (/20) \*



Oui

### Possibilité de rattrapage



### Date de signature \*

jj / mm / aaaa



### Lieu \*

# Passage de la certification

Si l'apprenant souhaite passer la certification :

- Inscription au secrétariat de la DFVU et paiement le cas échéant

**Tarification 30€ et gratuit pour boursiers et exo sociale**

**Si le contrôle est inclus dans les M3C : aucun coût**

- Passage d'une évaluation (rapport, oral, CR de travail à réaliser, etc.)
- En cas de réussite à l'évaluation, il est diplômé de sa micro-certification

# Passage de la certification

UNIVERSITÉ DE TOULOUSE - ÉTABLISSEMENT PUBLIC EXPÉRIMENTAL

## ATTESTATION DE REUSSITE

La Présidente de l'Université de Toulouse atteste que

**Madame LISA**

date de naissance le .... à TOULOUSE (031)

a satisfait aux modalités de contrôle des connaissances et des compétences de :

**UE VIOLENCES SEXISTES & SEXUELLES**

au titre de l'année universitaire 2024/2025

Fait à TOULOUSE, le 18 septembre 2025